Concours de décorations de Noël

Pour Noël, la commune se prépare à être décorée pour le plaisir des yeux. C'est le moment de sublimer votre ville d'exception !
C'est pour récompenser l'imagination des habitants que la municipalité de NEUFCHATEL HARDELOT organise un concours des décorations de Noël.

Cette année, la municipalité souhaite transformer le traditionnel par des décorations « durables et natures », plus respectueuses de la nature et de l'environnement et moins coûteuses pour les habitants.

Place donc à votre imagination, à la créativité, la diversité, l'originalité et surtout aux économies !

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 - organisateur du concours

La commune de NEUFCHATEL HARDELOT organise un concours sur le thème des décorations de Noël afin de faire vivre l'esprit de Noël dans les rues. Ce concours est gratuit et ouvert à tous les habitants et commerçants de la commune. Il se déroulera du 6 au 31 décembre 2026,.

Article 2 – objet du concours

L'objectif de ce concours est d'encourager les démarches individuelles permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants et de participer à l'animation de notre ville en donnant aux fêtes de fin d'année une ambiance féerique.
Il permet de sélectionner et de récompenser l'investissement et l'implication des Neufchatelois et Hardelotois dans la décoration de fenêtres, balcons, terrasses et dans vos jardins situés sur le territoire communal et visibles de la rue.

Article 3 – Conditions de participations et inscriptions

* participation gratuite et exclusivement réservée aux habitants et commerçants de la commune
* les membres du jury sont exclus du concours
* les membres du jury s'interdisent de pénétrer sur les propriétés privées
* les décorations doivent être visibles de la rue
* un seul passage du jury

Les personnes qui souhaitent participer au concours doivent :
* compléter le bulletin d'inscription disponible en mairie et sur www.ville-neufchatel-hardelot.fr/
* lire le règlement et signer le bulletin d'inscription
* le retourner soit par mail à contact@ville-neufchatel-hardelot.fr , soit en mairie sur place ou par courrier à Mairie de NEUFCHATEL HARDELOT rue des allées 62152 NEUFCHATEL HARDELOT au plus tard le 12 décembre inclus.

Article 4 – Durée du concours

Pour être primé au concours, les lieux doivent être décorés du 6 au 31 décembre 2026.

Article 5 – Critères de sélection

Le concours des décorations de Noël prend en compte :
* la qualité et l'harmonie de l'agencement des décorations de Noël (effet d'ensemble)
* le sens artistique, l'originalité et la confection des décors, les matières utilisées (pour un Noël écoresponsable, privilégiez les matériaux naturels : bois, papier, carton, bouteilles en plastique ...),

* la visibilité de la rue,
* les efforts en matière environnementale, de développement durables et d'économies d'énergie

Article 6 – Composition du jury
Le jury est composé d'élus du Conseil Municipal et de Mme le Maire

Article 7 – Responsabilité et sécurité
Les décorations sont réalisées par vos soins, sous votre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. La municipalité ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable de dommage.

Article 8 – Droit à l'image
Le fait de participer au concours implique le consentement et l'autorisation donnés à la municipalité de photographier les décorations, d'utiliser les photos gratuitement et sur tous les supports, à leur volonté, dans des documents audiovisuels, graphiques et autres outils de communication.

Article 9 – Acceptation du règlement
L'inscription au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le Jury.

Article 10 – Résultats et remise des prix
Les lauréats du concours seront avertis par courrier et seront invités à une cérémonie de remise des prix
Chaque participant sera récompensé.

Inscription au concours de décorations de Noël

Nom : Prénom :

Adresse :

* Je déclare avoir pris connaissance du règlement
* J'autorise la municipalité à photographier les décorations et à utiliser les photos gratuitement et sur tous les supports, à leur volonté, dans des documents audiovisuels, graphiques et autres outils de communication

Fait à NEUFCHATEL HARDELOT, le

Signature,

coupon à retourner soit par mail à contact@ville-neufchatel-hardelot.fr, soit en mairie su place ou par courrier à Mairie de Neufchatel Hardelot rue des allées 62152 NEUFCHATEL HARDELOT avant le 12 décembre 2026 inclus.